

AMNESTY INTERNATIONAL COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Index AI : POL 30/024/2007 (Public)
Bulletin n° : 192
ÉFAI

Embargo : 10 octobre 2007 00h01 TU

Non à la peine de mort ! Le monde décide

À l'occasion de la Journée mondiale contre la peine de mort, ce 10 octobre 2007, Amnesty International demande aux gouvernements du monde entier de voter en faveur de la résolution appelant à l'instauration d'un moratoire mondial sur les exécutions, qui sera présentée lors de l'actuelle session de l'Assemblée générale des Nations unies.

« Il existe une véritable dynamique en faveur de l'abolition de la peine capitale, a déclaré Irene Khan, secrétaire générale d'Amnesty International. Au total, 133 États membres des Nations unies, de toutes les régions du globe, l'ont abolie en droit ou en pratique. En 2006, 25 États seulement ont mis à mort des prisonniers et 91 p. cent de ces exécutions ont eu lieu dans six pays : la Chine, les États-Unis, l'Iran, l'Irak, le Pakistan et le Soudan. Ceux qui ont choisi ce châtement extrêmement cruel, inhumain et dégradant sont de plus en plus minoritaires. »

« En adoptant la résolution de l'Assemblée générale de l'ONU concernant le moratoire sur les exécutions, les gouvernements feront un grand pas vers un monde sans exécutions. »

Les exécutions recensées dans le monde ont baissé de plus de 25 p. cent en 2006, passant d'au moins 2 148 en 2005 à au moins 1 591 dans 25 pays en 2006. Pas moins de 3 861 personnes ont été condamnées à mort dans 55 pays en 2006.

La peine de mort n'est plus appliquée en Europe, à l'exception de la Biélorussie. Quant à l'Asie centrale, elle se dirige clairement vers l'abolition : le Kirghizistan a aboli la peine de mort pour les crimes ordinaires en juin 2007, le Kazakhstan a adopté un moratoire sur les exécutions depuis 2003 et le Tadjikistan a instauré des moratoires sur les exécutions et les condamnations à mort depuis 2004. L'Ouzbékistan prend également des mesures en faveur de l'abolition.

En Afrique, seuls six pays ont procédé à des exécutions en 2006. En mars 2007, le ministre de l'Intérieur du Ghana, Albert Kan Dapaah, a annoncé la commutation de 36 condamnations à mort en détentions à perpétuité. En avril 2007, la Haute cour du Malawi a déclaré la peine de mort statutaire contraire à la Constitution. Au Nigéria, en mai 2007, les autorités ont annoncé qu'elles gracieraient tous les prisonniers de plus de soixante ans qui avaient passé au moins dix ans sous le coup d'une condamnation à mort. En juillet 2007, le Rwanda a aboli la peine de mort pour tous les crimes. Le Burundi, le Gabon et le Mali s'engagent eux aussi sur la voie de l'abolition.

Les États-Unis se démarquent en tant que seul pays des Amériques à avoir exécuté des condamnés depuis 2003. Pourtant, ils se détournent lentement de ce châtement. Il y a eu 53 exécutions en 2006 – chiffre le plus bas depuis dix ans – tandis que les condamnations à mort ne cessent de diminuer depuis leur niveau record au milieu des années 1990.

En Asie, les Philippines ont aboli la peine capitale en 2006. En Chine, on a pu constater un certain recul de la peine de mort. Le 1er janvier 2007, la Cour populaire suprême a officiellement repris son rôle consistant à examiner les condamnations prononcées en Chine. D'après les experts juridiques chinois, cela devrait probablement faire baisser de 20 à 30 p. cent le nombre total d'exécutions dans le pays.

Au Maroc, en Algérie et en Tunisie, le débat s'intensifie au sujet de l'abolition de la peine capitale. Au Maroc, une Commission de la vérité ayant conclu ses travaux en 2005 a expressément préconisé de supprimer ce châtement.

Complément d'information

La Journée mondiale contre la peine de mort est organisée par la Coalition mondiale contre la peine de mort, qui regroupe plus de 64 organisations, dont Amnesty International, des associations du barreau, des syndicats et des autorités locales et régionales qui se sont rassemblées afin d'éradiquer la peine de mort dans le monde entier. Dans le cadre de cette journée mondiale, Amnesty International se joint à des milliers d'autres personnes dans le monde qui luttent contre la peine de mort et apportent leur soutien à un moratoire mondial, étape vers son abolition. Amnesty International s'associe à la pétition internationale lancée par la Coalition mondiale contre la peine de mort, qui est basée sur la pétition que la Communauté de Sant'Egidio et l'organisation avaient diffusée et remise à l'ONU en 2000. Pour en savoir plus :

<http://web.amnesty.org/pages/deathpenalty-index-fra>

Document public

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566

Amnesty International, 1 Easton St., Londres WC1X 0DW. web : <http://www.amnesty.org>